

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 31 MARS 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15
 Nombre de présents : 14
 Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 21/03/2016
 Date d'affichage : 21/03/2016

L'an deux mille seize, le JEUDI 31 MARS, à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Annie MICHEL, M. Jean-Claude BAYEUX, Maires Adjoints, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Claude PERONNE, M. André LETELLIER, M. Claude HAMEL, Mme Isabelle BONAMY, Mme Dorothee PITOIS, M. Guillaume CUBERO, Mme Vanessa GUEGUEN, Mme Janine KERSPERN.

Excusée : Mme Dominique JOCKUM ayant donné procuration à Mme Isabelle BONAMY

Secrétaire de séance : Mme Dorothee PITOIS

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Maury demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :
 - vote d'une demande de subvention au titre de la DETR 2016
 - vote sur la demande de résiliation du bail précaire du local commercial n°1 et proposition d'un nouveau candidat pour la création d'une pizzeria.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 février 2016

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2015

Sous la Présidence de Mme Janine KERSPERN, le Compte Administratif 2015, présenté par M. ROSSI, Receveur Municipal, est approuvé par 14 voix pour, 0 voix contre, et aucune abstention.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	514344.90	G	645 788.03
	Section d'investissement	B	454156.33	H	290017.04
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	349 907.32 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	312 313.69 (si excédent)
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	93 880.48	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015	= E+F		= K+L	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	514 344.90	= G+I+K	995 695.35
	Section d'investissement	= B+D+F	548 036.81	= H+J+L	602 330.73
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 062 381.71	= G+H+I+J+K+L	1 598 026.08

Approbation du compte de gestion 2015

Considérant que le Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal correspond au Compte Administratif 2015 de la commune, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal.

Affectation du résultat 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 481 350.45 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice 2015</u>	131 443.13 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	349 907.32 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	481 350.45 €
<u>D - Solde d'exécution d'investissement</u>	148 174.40 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 93 880.48 €
Besoin de financement d'investissement F	= D + E 0 €
AFFECTATION = C	= G + H 481 350.45 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0 €
2) H Report en fonctionnement R 002	481 350.45 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts locaux et donc de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016 comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision	Variation de taux	Produit attendu
taxe d'habitation	1 148 000 €	7.39 %	0 %	84 837 €
taxe foncière propriétés bâties	665 500 €	8.34 %	0 %	55 503 €
taxe foncière propriétés non-bâties	76 600 €	16.07 %	0 %	12 310 €
cotisation foncière des entreprises	66 600 €	9.54 %	0 %	6 354 €
total	1 956 700 €			159 004 €

BUDGET 2016

Monsieur ROSSI présente le Budget 2016 étudié par la Commission Finances. Le Conseil Municipal décide de voter ce budget : par nature et chapitre en section de fonctionnement et par article en section d'investissement avec opération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
011	Charges à caractère général	281 212.52 €	281 212.52 €
012	Charges de personnel	246 000.00 €	246 000.00 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	150 918.00 €	150 918.00 €
	Total des dépenses de gestion courante	678 130.52 €	678 130.52 €
66	Charges financières	18 768.00 €	18 768.00 €
67	Charges exceptionnelles	100 €	100 €
68	Dotations aux amortissements	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	0 €	0 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	696 998.52 €	696 998.52 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	365 449.48 €	365 449.48 €
042	<i>Opération d'ordre entre section</i>	0 €	0 €
	<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	365 449.48 €	365 449.48 €
	TOTAL	1 062 448.00 €	1 062 448.00 €
		D 002 résultat reporté	0 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNMENT CUMULEES		1 062 448.00 €

RECETTES

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
013	Atténuations de charges	18 000.00 €	18 000.00 €
70	Produits des services	22 000.00 €	22 000.00 €
73	Impôts & taxes	190 595.00 €	190 595.00 €
74	Dotations & participations	190 595.00 €	190 595.00 €
75	Autres produits de gestion courante	330 503.00 €	330 503.00 €
013	Atténuation de charges	20 000.00 €	20 000.00 €
	Total des recettes de gestion courante	581 098.00 €	581 098.00 €
76	Produits financiers	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	581 098.00 €	581 098.00 €
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0 €	0 €
	TOTAL	581 098.00 €	581 098.00 €
		R 002 résultat reporté	481 350.00 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNMENT CUMULEES		1 062 448.00 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	365 449.48 €
--	--------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
010	Stocks	0.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 116.00 €	3 144.00 €
204	Subventions d'équipement versées	4 000.00 €	62 554.28 €
21	Immobilisations corporelles	145 425 €	578 710.32 €
23	Immobilisations en cours	573 799.00 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	18 462.00 €	46 848.88 €
	Total des dépenses d'équipement	597 377.00 €	691 257.48 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €
16	Remboursement d'emprunts	42 366.00 €	42 366.00 €
26	Participations et créances rattachées	0 €	0 €
27	Autres immos financières	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues Investissement	0 €	0 €
	Total des dépenses financières	42 366.00 €	42 366.00 €
45X-1	Total des opérations pour le compte de tiers	0 €	0 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	639 743.00 €	733 623.48 €
	<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
	TOTAL	639 743.00 €	733 623.48 €
	D 001 solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		0 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		733 623.48 €

RECETTES

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
010	Stocks	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €
	Total des recettes d'équipement	0 €	0 €
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	49 000.00 €	49 000.00 €
1068	Dotations Fonds divers Réserves	0 €	0 €
024	Produit des cessions	171 000.00 €	171000.00 €
	Total des recettes financières	220 000.00 €	220 000.00 €
45X2	Total des opérations pour le compte de tiers	0 €	0 €
	Total des recettes réelles d'investissement	220 000.00 €	220 000.00 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>365 449.48 €</i>	<i>365 449.48 €</i>
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
	Total des recettes d'ordre d'investissement	365 449.48 €	365 449.48 €
	TOTAL	585 449.48 €	585 449.48 €
	R 001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé		148 174.00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		733 623.48 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	365 449.48 €
--	--------------

Le Conseil Municipal à 13 voix Pour, 2 voix Contre et aucune abstention, approuve le Budget 2016 présenté.

Monsieur Cubéro vote contre les crédits d'investissement inscrits pour l'achat des terrains nus, ainsi que sur le projet de réalisation d'un skatepark qu'il estime trop onéreux.

Monsieur ROSSI fait la synthèse de la situation financière de la commune. Le fond de roulement est de 425 € par habitant, légèrement inférieur aux moyennes départementale, régionale et nationale respectivement de 455 €, 443 € et 474 €.

Centre Communal d'Action Sociale

Madame Béliarde expose le compte administratif 2015 et le budget 2016 du CCAS.

Il résulte en fin d'exercice 2015 un excédent de clôture de 5 155.56 €.

Le budget 2016 s'équilibre à 15 421 € en section de fonctionnement et à 3 000 € en section d'investissement.

Mise en cause de la Déclaration d'Utilité Publique par la famille Buon

Monsieur le Maire informe que Monsieur Michel BUON a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif contre l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique pris par la Préfecture au profit de la commune pour le contournement de la zone agglomérée par les véhicules agricoles.

Monsieur Cubéro souhaite faire une mise au point sur sa position en tant que Conseiller Municipal. Il rappelle qu'il a toujours été contre ce projet de contournement du village par les véhicules agricoles, tel qu'il a été arrêté. Le tracé implique une circulation place de l'Ancien Presbytère, et donc un danger lors de la sortie de l'école. Il regrette que la décision de la commune ait été prise sans consultation et invitation d'un représentant de la famille Buon préalablement à la réunion du Comité des Organisations Professionnelles Agricoles (COPA). Monsieur Cubéro tient également à dire qu'il veut qu'aucun amalgame ne soit fait entre sa vie privée et son avis en tant que Conseiller Municipal.

Vote de la création d'un emploi CAE-CUI

Monsieur le Maire explique qu'un employé intercommunal (Thaon/CdC Orival) doit subir une intervention chirurgicale à l'automne, puis fera valoir ses droits à la retraite en février 2017 et qu'un emploi d'Avenir créé par la CdC d'Orival et occupé par un agent affecté à Thaon ne sera pas reconduit en décembre 2016.

Monsieur le Maire propose d'embaucher un Thaonnais en contrat aidé pour pallier ce manque d'effectif au sein du service technique.

Dans le cadre du plan d'action pour l'emploi, l'Etat met en œuvre des « contrats uniques d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi » (CUI-CAE). Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Il est proposé d'y recourir en conciliant nos besoins avec la perspective d'aider et d'accompagner une personne à s'insérer dans le monde du travail.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'employer une personne à temps non complet dans le cadre d'un CUI-CAE, pour exercer les fonctions d'agent technique.

L'Etat prendrait en charge 90 % du salaire brut sur la base du SMIC horaire brut. Les embauches réalisées en CUI-CAE donnent droit à l'exonération des cotisations à la charge de l'employeur au titre des assurances sociales et des allocations familiales.

Un accompagnement à la formation serait mis en place dans l'intérêt de la personne qui sera embauchée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix Pour et 2 abstentions, d'autoriser le Maire :

- à signer une convention CUI-CAE avec l'Etat, représenté par Pole Emploi,
- à signer un contrat d'Avenir avec une personne de son choix, pour une durée de 12 mois, renouvelable 4 fois pour une personne de plus de 50 ans. La durée hebdomadaire de travail sera de 22 heures.

Vote des indemnités de fonction des élus suite à la Loi 2015-366 de mars 2015

Régime indemnitaire de fonction du Maire, de ses Adjointes et d'un Conseiller Municipal avec délégation.

La Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux a introduit de nouvelles dispositions concernant notamment les indemnités des maires.

Ce dispositif qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, prévoit que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutefois, pour les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par

délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Monsieur le Maire rappelle les indemnités de fonction attribuées à Thaon, pour le Maire, les quatre adjoints et un conseiller municipal délégué, par délibération du 4 avril 2014.

Le Conseil Municipal doit délibérer à nouveau pour déterminer le régime indemnitaire du maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué en respectant l'enveloppe indemnitaire définie par l'article L.2123-24 du C.G.C.T.

Etant entendu que Monsieur le Maire souhaite conserver son indemnité au taux inférieur au plafond.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour et 2 abstentions, de maintenir les indemnités aux taux suivants :

- indemnité du Maire : 38 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique
- indemnité des Adjoints : 16.5 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique
- indemnité du Conseiller Municipal avec délégation : 5 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique.

Le montant variera de la même façon que les revalorisations de l'indice de la Fonction Publique.

Le Maire, les Adjoints et le Conseiller Municipal avec délégation, sont affiliés à l'IRCANTEC.

Ces indemnités de fonction sont soumises à la retenue à la source libératoire de l'impôt sur le revenu.

Les dépenses correspondantes seront prévues au budget de l'exercice en cours.

Méthodologie de travail pour préparer Caen la Mer

Quatre groupes de travail sont constitués pour préparer la fusion avec la Communauté Urbaine de Caen la Mer.

M. Richard Maury, Maire sera membre de chacun de ces groupes.

Scolaire, enfance, jeunesse, relais assistantes maternelles :

Mme Anne-Marie Béliarde, Mme Isabelle Bonamy, Mme Vanessa Gueguen, Mme Dorothée Pitois, Mme Janine Kerspern.

Culture, bibliothèque, sports et loisirs :

Mme Annie Michel, M. Jean-Pierre Isabel, M. Guillaume Cubéro, M. Claude Péronne.

Finances, administration générale, ressources humaines :

M. Emmanuel Gossieaux, Mme Anne-Marie Béliarde, Mme Isabelle Bonamy, Mme Dorothée Pitois, Mme Janine Kerspern.

Voirie, urbanisme, SPANC et déchets :

M. Jean-Claude Bayeux, M. Emmanuel Gossieaux, M. Jean-Pierre Isabel, M. Guillaume Cubéro, M. Claude Péronne, M. Claude HAMEL, M. André Letellier.

Monsieur le Maire demandera aux membres consultatifs des commissions communales s'ils souhaitent intégrer ces groupes de travail.

Compte-rendu de la commission finances d'Orival du 23 mars 2016

Monsieur Maury fait le compte-rendu de la réunion de la commission finances de la Communauté de Communes d'ORIVAL du 23 mars 2016.

Vote sur la demande de subvention de l'état pour l'aménagement DETR 2016

Monsieur le Maire présente deux dossiers susceptibles de recevoir une subvention spécifique de l'Etat :

- > Le premier élaboré par le cabinet LANDRY, relatif à la création d'un mini-giratoire pour améliorer la sécurité dans le haut de la rue de Bombanville au croisement avec les rues des Vieux Métiers et du Grenier à Grain. Le coût de cette opération est estimé à 4 500.58 € HT.
- > Le second relatif aux travaux de mise en conformité de l'église, dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public. Le coût est estimé à 5 830.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- adopte les dispositions des projets présentés,
- s'engage à inscrire les dépenses au budget 2016,
- sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour l'année 2016, pour financer ces projets,
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant que les dossiers ne soient reconnus complets par l'Etat,
- décide des modalités suivantes pour le financement de l'opération :

Dépenses		recettes	
Travaux de création d'un mini giratoire, rue Bombanville HT	4 500.58 €	subvention de l'Etat, DETR 30 %	3 099.00 €
Aménagement d'un accès à l'église pour personnes à mobilité réduite	5 830.00 €	autofinancement	9 297.70 €
TVA	2 066.12 €		
total TTC	12 396.70 €	Total	12 396.70 €

Rétractation du locataire du local commercial, situé au 10 rue de Barbières à Thaon

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail commercial à durée réduite, avec promesse de bail, a été signé avec Monsieur Xavier PESNEL, pour la création d'une pizzeria dans le local communal, situé au 10 rue de Barbières à Thaon. Considérant que son projet ne peut aboutir, Monsieur PESNEL souhaite y renoncer et mettre fin au bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ accepte la résiliation du bail précaire à compter du 1^{er} avril 2016.
- ✓ décide de rembourser à Monsieur Xavier PESNEL, la caution qu'il a versée lors de la signature, par l'intermédiaire du Cabinet Billet-Giraud, d'un montant de 1 250 €.
- ✓ décide qu'aucun loyer ne sera réclamé à Monsieur PESNEL, pour la période effective du bail (du 1^{er} janvier au 31 mars 2016)

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau candidat est intéressé par le local pour créer une pizzeria. Son projet est bien avancé, Monsieur Péronne informe que l'établissement des devis est en cours.

AFFAIRES DIVERSES

Présentation de l'application « le pass incity » l'application dédiée aux bons plans sur les loisirs, le tourisme et aux commerces sur l'agglomération caennaise.

Ouverture du salon de coiffure, rue de Barbières le 1^{er} avril 2016, avec deux services complémentaires occasionnels : une esthéticienne « Anna Belle Esthéticienne », et une vendeuse de vêtements à domicile du groupe « entre cop'in ».

Carte postale de la classe de CM1/CM2 envoyée d'Auvergne, remerciant le Conseil Municipal pour la subvention accordée pour cette classe de découverte.

L'APE la Marelle remercie Monsieur Jean-Claude Bayeux, Maire Adjoint et les employés municipaux du service technique et du secrétariat pour leur aide lors de l'organisation du carnaval et de la chasse aux œufs.

Fête de la musique 2016 : l'association « le Thaon des Loisirs » ne s'associera pas à cet évènement cette année.

Projet d'aménagement d'un skatepark : courrier d'un riverain du Stade Hidalgo faisant connaître son opposition au projet d'implantation du skatepark dans le haut du stade. Monsieur le Maire a répondu que le Conseil Municipal n'a pas arrêté sa décision quant à l'emplacement de la construction.

Courrier électronique d'une riveraine de la rue du Lavoir relatif à la sécurité routière dans le village.

Monsieur Michel Frérot est décédé.

Monsieur Maury informe que l'aménageur du futur lotissement de l'entrée sud de la commune « Les Jardins d'Eléazard » est prêt à déposer son permis. Le Conseil Municipal répond que rien ne presse.

Madame Anne-Marie Béliarde informe qu'elle a présenté sa démission du poste de Vice-Présidente, responsable des affaires scolaires d'Orival.

SIDOM de Creully : Madame Annie Michel présente le rapport de la dernière réunion du SIDOM au cours de laquelle le compte administratif 2015 et le budget 2016 ont été votés. Le compte administratif fait apparaître un excédent global au 31

décembre 2015 de 757 112.43 €. Le budget 2016 s'équilibre en fonctionnement à 2 911 340.82 € et en investissement à 170 000 €.

TEOM 2016 :

Le Conseil Syndical a décidé de maintenir le niveau de fiscalité égal à celui de 2015 (soit 2 005 000 €). Les bases prévisionnelles des communes disposant de la collecte de déchets verts en porte à porte (Cairon et Thaon) sont de 1 715 282 € le taux TEOM « déchets verts » sera de 13.38 % pour ces deux communes. Pour information le taux de TEOM sans collecte déchets verts sera de 8.43 %.

TEOM incitative 2016 :

Conteneur OM	2015	2016
80 litres	63 €	61 €
120 litres	95 €	92 €
240 litres	190 €	184 €
360 litres	285 €	276 €
660 litres	523 €	507 €

Le compte-rendu du Conseil Syndical du 29 mars 2016 est disponible en ligne sur le site « www.sidom-creully.com ».

Monsieur Jean-Claude Bayeux s'inquiète que les arbres du château tombés dans la rivière ne la bouchent. Une demande a été faite par le Maire au propriétaire qui agira dans le mois à venir.

Monsieur Claude Hamel demande jusqu'à quand la déviation provisoire de la circulation rue de l'Ormelet restera en l'état. Il convient de voir avec le Département pour demander l'inscription des travaux de voirie

Monsieur Guillaume Cubéro demande à nouveau qu'un panneau « sens interdit sauf riverains » soit installé à l'entrée du chemin dit Haute rue de l'Ancienne Eglise, menant à la Vieille Eglise. Il demande également ce qu'il en est des panneaux historique prévus avec Orival. Monsieur le Maire répond qu'ils seront installés courant avril 2016.

Madame Vanessa Guéguen, au nom de l'APE la Marelle, remercie la présence des élus aux des dernières manifestations organisées par l'association, notamment lors de la « Chasse aux Œufs ».

Elle demande l'installation d'une sonnette à la barrière de l'école, côté rue des Ecoles. Madame Béliarde répond que cette grille doit rester fermée et que l'entrée se fait côté parking, impasse de la Forge.

Madame Isabelle Bonamy demande où en est la commune par rapport à la charte d'entretien des espaces publics, dans laquelle le Conseil Municipal s'est engagé en avril 2014. Le personnel technique a été formé à l'utilisation des produits phytosanitaires, leurs pratiques ont fait l'objet d'un audit. La commune est restée au niveau 1 d'engagement.

Madame Bonamy souhaite savoir si elle doit poursuivre ses recherches sur le dossier « skatepark ». La commission loisirs culture sera réunie pour évoquer les différents points sur la faisabilité de l'aménagement d'un skatepark à Thaon.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-trois heures trente minutes.